



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 9 DECEMBRE 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D4 - Financement du parcours Terra Aventura - Délibération rectificative

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Natacha MICHEL à Matthieu GUIHO ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Jean-Marc REGNIER à Mme la Maire ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISSET à Ludovic BOUTILLIER.

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 4 - Financement du parcours Terra Aventura - Délibération rectificative

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 27 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'un parcours Terra Aventura Saint-Jean-d'Angély. Celui-ci a accueilli 1 433 équipes, soit 5 772 joueurs, au long de la saison estivale (26 juin-31 août).

Au vu de la notification émanant de Charentes Tourisme Mission Vals de Saintonge reçue le 27 octobre 2021, la totalité des frais de création de la balade géocachée, de maintenance et de déplacement de la société Proximit pour l'année 2021, est finalement prise en charge par l'organisme (2 370 € TTC). Ce financement résulte d'un accord pris le 5 mai 2021 entre Vals de Saintonge Communauté et Charentes Tourisme Mission Vals de Saintonge.

À partir de 2022, le coût annuel de maintenance du parcours, qui s'élève à 240 € TTC, ainsi que le coût du réassort en matériel, seront quant à eux financés par la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Les sommes correspondantes seront inscrites et reconduites chaque année sur le budget des affaires culturelles.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'édition d'une facture de rétrocession d'un montant de 2 370 € TTC à Charentes Tourisme Mission Vals de Saintonge pour la prise en charge financière de création du parcours Terra Aventura Saint-Jean-d'Angély ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Signé

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20211209-
2021_12_D4-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 10 décembre 2021
Affiché le 10 décembre 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.